

COMMUNE DE SAINT SEVERIN - 16390
PROCÈS-VERBAL DE
réunion du conseil municipal du 07 DÉCEMBRE 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE SEPT DU MOIS DE DÉCEMBRE à 20H 00, le Conseil Municipal de SAINT-SEVERIN s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick GALLÈS, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs GALLÈS Patrick, DÉPAGE Sébastien, MERCIER Bruno, PLANTIVERT Marie-Edith, BAGOUET Serge, DARES Benjamin, GENDRON Teddy, MOISAN Marie-Claude, PLANET Christophe, SIMONET Anne-Marie,

Absents excusés : Mesdames, Messieurs, LAGROT Philippe, BENOIT Patrick, FOURRÉ-GALLURET Karine, SOCHARD Amandine et NICOLAS Marine

A été désignée secrétaire de séance : Madame Anne Marie SIMONET

Date de convocation : 30 novembre 2022

Nombre total de conseillers : 15

Nombre de membres présents : 10

Majorité absolue : 6

Pouvoirs : Madame NICOLAS Marine a donné pouvoir à monsieur Patrick GALLÈS,

Madame SOCHARD Amandine a donné pouvoir à Monsieur Bruno MERCIER

Madame FOURRÉ-GALLURET Karine a donné pouvoir à Madame Marie Edith PLANTIVERT

ORDRE DU JOUR :

Validation du procès-verbal du 09 Novembre 2022

Délibérations à prendre :

- Participation financière voyage en Espagne : 5 élèves de 3ème sur la commune
- Charte de bonnes pratiques lors des chantiers forestiers
- Dédommagement dans le cadre d'un stage au service technique
- Parcelles A 656, A 675, A 921 et ZE 93 cédées à la commune par Mme ANGLARET Eliane – Annexe 3-
- Frais de mission des élus

Informations diverses :

- Rapport de visite courante de l'autosurveillance réglementaire pour la station d'épuration du Bourg
 - Arbres de naissances : Plantations et remises de diplômes le Dimanche 11 Décembre au colombier
- Questions diverses

Validation du procès-verbal de réunion du 07 Décembre 2022

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal valide le procès-verbal de réunion de Conseil du 07 Décembre 2022.

Lors de la lecture du procès-verbal du 7 Décembre les points suivants ont été abordés :

- Monsieur le Maire rappelle que le Département durant les travaux de reconstruction des ponts sur la RD 709 a constaté et signalé que le pont sur le canal route de la Font du Gour s'affaisse et qu'il devenait dangereux. Un arrêté d'interdiction de circuler a été pris et la signalisation mise en place.

Lors de la précédente réunion nous avons souscrit la mission optionnelle auprès de l'ATD16 : « surveillance des ouvrages d'art communaux »

Un devis d'un montant de 7 487.28 euros TTC , pour un diagnostic de l'ouvrage nous a été remis par ARTEIS Ingénierie, actuellement retenu par l'ATD16 suivant marché.

Une analyse d'offres est en cours à l'ATD16 afin de choisir le bureau d'étude.

Monsieur le Maire propose d'attendre de connaître l'entreprise qui sera retenue pour procéder à ce diagnostic.

- Pour les travaux du second pont sur la RD 709 : le tablier va être coulé le 15 décembre prochain. L'entreprise étant fermée pour les fêtes de fin d'année, les travaux reprendront le 03 janvier 2023. La mise en service devrait avoir lieu fin janvier si tout se passe normalement. Sinon une ouverture provisoire pourrait être envisagée.

VERSEMENT SUBVENTIONS VOYAGE SCOLAIRE EN ESPAGNE

Monsieur le Maire donne lecture de la demande du collège Antoine Delafont de Montmoreau de participation financière pour un séjour culturel et linguistique à Santander pour les élèves de 3^{ème} du 20 au 23 mars 2023.

Monsieur le Maire propose donc de verser une aide de 40 € au compte 6574 – Subventions de fonctionnement aux personnes sur le budget de la commune pour les familles suivantes et dont les enfants auront, réellement, pris part au voyage :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser aux familles concernées, la somme de 40 € au compte 6574 – Subvention de fonctionnement aux personnes, sur le budget de la commune 2023, en précisant néanmoins que l'aide ne sera versée aux familles qu'une fois le séjour réalisé et dont l'élève aura, réellement, pris part au séjour

CHARTRE DE BONNES PRATIQUES LORS DES CHANTIERS FORESTIERS

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la proposition du Syndicat Mixte du Pays Sud Charente de mettre en œuvre sur le territoire de la commune la charte de bonnes pratiques lors de chantiers forestiers :

Depuis quelques années, les forêts du Sud Charente connaissent un essor significatif des chantiers forestiers. Cette activité économique génère occasionnellement des tensions locales. Les mairies sont bien souvent, en première ligne, que cela soit pour la voirie et/ou les plaintes de riverains. Face à ce constat, le Pays Sud Charente a organisé une médiation locale regroupant des communes, l'ADA de Montmoreau, des entreprises de la filière bois ainsi que des associations locales et régionales. Cette médiation a débouché sur la rédaction conjointe d'une charte de bonnes pratiques lors des chantiers forestiers à l'échelle du Sud Charente.

Cette charte a notamment l'objectif de favoriser le dialogue entre les parties et de permettre la sortie des bois dans des conditions acceptables par tous : autrement dit, l'idée est de préserver la voirie locale tout en maintenant cette filière bois.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent cette proposition et décident de la mettre en œuvre sur la voirie communale.

Ils autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

DÉDOMMAGEMENT DE MONSIEUR MATHIS COREE DANS LE CADRE D'UN STAGE AU SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Mathis COREE a effectué un stage au sein du service technique de la Mairie du 31 Octobre au 25 Novembre 2022.

Il expose qu'au cours de ce stage, Monsieur Mathis COREE s'est beaucoup investi dans le travail qui lui était demandé.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil de lui attribuer une gratification.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le conseil Municipal conscient du travail que réalise Monsieur Mathis COREE, décide de lui attribuer une aide fixée forfaitairement à 400 euros.

ACQUISITION PARCELLES A 656, A 675, A 921 ET ZE 93

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que madame ANGLARET Eliane l'a contacté afin de céder à la commune les parcelles, lui appartenant en indivision avec monsieur POURTEIN Claude et madame PIERRE PIERRE Claudine, cadastrées A656, A675, ZE93 situées Champ de la Louve et A921 située le bourg d'une contenance totale de 1568 m².

Ils souhaitent faire don de ces parcelles à la commune mais cette opération empêcherait la collectivité d'en disposer à sa convenance.

Monsieur le Maire propose donc d'acquérir ces parcelles pour la somme de 300 euros (trois cent euros) et de prendre en charge les frais relatifs à cette cession.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE la proposition de monsieur le Maire

AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce projet.

DECISION MODIFICATIVE N°5 : FRAIS DE MISSIONS DES ÉLUS

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions de Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a voté, sur ses ressources ordinaires, des indemnités pour frais de représentation et de missions afin de couvrir les dépenses qu'ils auraient engagées dans l'exercice de leurs fonctions et dans l'intérêt de la commune.

Monsieur le Maire signale que l'attribution de cette indemnité peut correspondre à une allocation forfaitaire annuelle, à condition qu'elle n'excède pas le montant des frais engagés.

M. le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'allouer une indemnité forfaitaire de 228.90 euros pour frais de Mission, à monsieur Sébastien Désage, 1^{er} adjoint au Maire, pour le 2^{ème} semestre 2022.
- D'allouer une indemnité forfaitaire de 112.70 euros pour frais de Mission, à monsieur Bruno Mercier, 2^{ème} adjoint au Maire, pour le 2^{ème} semestre 2022.
- D'allouer une indemnité forfaitaire de 65.80 euros pour frais de Mission, à monsieur Patrick BENOIT, Conseiller municipal pour le 2^{ème} semestre 2022.

Le montant prévu au compte 6532 étant insuffisant il y a lieu de faire des virements de crédits.

Où cet exposé le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ACCEPTE d'allouer les indemnités citées ci-dessus
- AUTORISE les virements de crédits suivants :

Compte 022 Dépenses imprévues	- 154.00
Compte 6532 Frais de mission	+ 154.00

INFORMATIONS DIVERSES

STATION D'ÉPURATION : le rapport de visite courante de l'autosurveillance réglementaire du 13/09/2022 remis par Charente eaux indique :

- Les prélèvements et débits obtenus à l'entrée et à la sortie de la station sont conformes aux calculs théoriques.
- Le fonctionnement de la station est satisfaisant
- Les filtres à sable ne montrent pas de signes de colmatage
- Les chasses lors du bilan ont correctement fonctionné
- Les décanteurs ont été vidangés et les boues ont été évacuées vers le lit à macrophytes de la station de Montmoreau. L'analyse des boues est conforme à la réglementation.
- le taux de remplissage pour la fosse toutes eaux n°1 est de 8 % et la fosse toutes eaux n° 2 est de 7 %.

Il ressort un bilan plutôt bon.

A voir pour refaire les dessus des bacs.

VŒUX DU MAIRE : Les vœux du Maire auront lieu le samedi 14 janvier à 18 heures à la salle des fêtes. A cette occasion nous accueillerons monsieur Alain RIVIÈRE, ancien Maire, pour lui remettre le titre de Maire Honoraire.

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le mercredi 4 janvier 2023 à 19 h 00 à la salle de la Mairie

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le local de « la Guinguette » est libre et peut être loué à nouveau.

Plusieurs personnes intéressées se sont manifestées. Il propose de faire passer un appel à candidature pour la gérance de « la guinguette ».

Transmettre une annonce à Charente Libre.

Il faudra faire le point sur les travaux à faire avant une nouvelle location.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 53.

La secrétaire de séance
Anne-Marie SIMONET

Le Maire,
Patrick GALLÈS